

# COMMUNE D'UXEM

DEPARTEMENT DU NORD



Téléphone : 03.28.26.12.27

Télécopie : 03.28.26.93.26

Mail : [mairie-uxem@wanadoo.fr](mailto:mairie-uxem@wanadoo.fr)

Site internet : uxem.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UXEM se sont réunis à 18 h 30 en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 février 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Pierre DEFRANCE, Madame Edith EVRARD, Monsieur Gérard GOUBELLE, Madame Catherine VANDERFAEILLE, Monsieur Nicolas FORAIN, Madame Martine OCHEM, Madame Armelle BOULOGNE, Madame Maryline POIDEVIN (arrivée à 18 h 42), Monsieur Tony CHEVALIER, Monsieur David DESMIDT (arrivé à 18 h 35), Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Monsieur Alain NOËL.

### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à Monsieur Gérard GOUBELLE

### ABSENTS :

Monsieur Laurent SMOCH, Madame Elvira CORREIA.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alain NOËL est désigné secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2021**

**Compte-rendu approuvé à l'unanimité (11 voix).**

### **2. Compte de Gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'ils sont bien établis ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2021 au 31.12.2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté par 11 voix  
1 voix contre**

**Monsieur Jean-Pierre ANTOINE regrette de ne pas être invité aux réunions de la commission correspondante rappelant que leur liste avait obtenu près de la moitié des suffrages bien moins que la liste conduite par Monsieur Alain NOEL quant à lui invité.**

### **3. Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas FORAIN, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice : 830 687,50 €

Recettes de l'exercice : 1 130 582,91 €

Soit un excédent de **299 895,41 €**

**Reports de l'exercice précédent :**

Investissement : + 312 786,90 €

Fonctionnement : + 66 501,21 €

-----  
**Total : + 379 288, 11 €**

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice : 993 219,69 €

Recettes de l'exercice : 561 235,22 €

Soit un déficit de **431 984,47 €**

**Résultat de clôture de l'exercice 2021**

Investissement : - 119 197,57 €

Fonctionnement : + 366 396,62 €

-----  
**Total : + 247 199,05 €**

- constate les résultats du compte administratif 2021,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté par 11 voix**

**1 abstention**

**Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.**

**Monsieur Jean-Pierre ANTOINE revient sur le fait de ne pas être invité aux réunions de la commission correspondante. Les projets de délibération ainsi que les documents budgétaires étant envoyés en même temps que les convocations, il lui est difficile d'étudier ces documents en quelques jours.**

**Monsieur Nicolas FORAIN souligne que les membres élus de leur liste sont invités aux Commissions Finances mais n'y participent pas.**

**4. Affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Au niveau des reports :

Pour rappel, Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : **66 501,21 €**

Pour rappel, Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : **312 786,90 €**

Solde d'exécution exercice 2021 :

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : + **299 895,41€**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - **431 984,47 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section de Fonctionnement : + **366 396,62 €**

Section d'Investissement : - **119 197,57 €**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **234 437,90 €**

En recettes pour un montant de : **168 760,00 €**

Le besoin de financement est donc de **184 875,47 €**

D'où :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **184 875,47 €**

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **181 521,15 €**

Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté (D001) : **119 197,57 €**

**Adopté à l'unanimité (13 voix)**

## **5. Adoption d'un règlement d'attribution de subventions aux associations**

Dans le cadre du versement des subventions aux associations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un règlement d'attribution de subventions aux associations.

Après avoir donné lecture du projet de règlement, le Conseil Municipal,

### **DECIDE**

- d'instituer un règlement d'attribution des subventions aux associations,
- d'approuver le projet de règlement tel qu'il a été établi et joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférent.

**Adopté à l'unanimité (13 voix)**

### **Questions diverses du Conseil Municipal :**

Jean-Pierre ANTOINE : Qu'en est-il du projet d'installation de Vidéoprotection ?

Monsieur le Maire : Il y a deux phases d'instruction. La première, un dossier technique a été monté afin d'en demander l'autorisation. La seconde, une demande de subvention a été déposée mais pour laquelle la Commune n'a pas encore obtenu de réponse.

Jean-Pierre ANTOINE : A quelle activité sera destinée l'ancien modulaire du kinésithérapeute ?

Monsieur le Maire : Les modulaires ont été rachetés par le CCAS et serviront notamment à la migration de la Micro-crèche suite au dégât des eaux durant le temps des travaux mais serviront également aux actions que le CCAS portera.

**La séance est levée à 19 h 57.**

**Le Maire,**  
  
**Pierre DEFRANCE**